

JE PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ 2024 PARTICIPE !

DU 5 AU 19 JUIN 2024



L'ORÉAL

WWW.INVEST.LOREAL.COM

Sommaire

03.

LE MESSAGE DE
NICOLAS HIERONIMUS

04.

LA BEAUTÉ,
UNE VALEUR D'AVENIR

05.

LE PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ
L'ORÉAL

08.

LES CONDITIONS
DE SOUSCRIPTION

11.

LE CALENDRIER
DE L'OFFRE



« Nous souhaitons accentuer encore davantage ce partage de la valeur au plus grand nombre en permettant à chacun et chacune d'investir à son rythme. »

NICOLAS HIERONIMUS
Directeur Général

L'Oréal a toujours été très attaché à partager sa réussite avec vous et vous donner l'opportunité de vous unir étroitement à l'avenir de l'entreprise.

Vous qui contribuez chaque jour, partout dans le monde, à notre transformation vers un L'Oréal plus digital, plus responsable, plus durable, plus agile, vous démontrez jour après jour combien cet engagement nous différencie et nous rend plus fort.

Aussi, depuis 2018, 3 plans d'actionnariat salarié ont été proposés et ce sont aujourd'hui plus de 37 000 d'entre vous qui détenez des actions ; cela témoigne de votre confiance en l'avenir du Groupe et je vous en remercie.

Nous souhaitons accentuer encore davantage ce partage de la valeur au plus grand nombre en permettant à chacun et chacune d'investir à son rythme et d'être actionnaire¹ de L'Oréal.

C'est pourquoi nous avons l'ambition, à compter de cette année, de reconduire le plan d'actionnariat salarié chaque année, offrant ainsi la possibilité à chaque L'Oréalien, d'investir en actions¹ du Groupe à des conditions privilégiées, et ainsi accompagner le développement de l'entreprise.

Ce plan sera déployé dans tous les pays où cela est possible avec une accessibilité renforcée pour les collaborateurs récents dans l'entreprise.

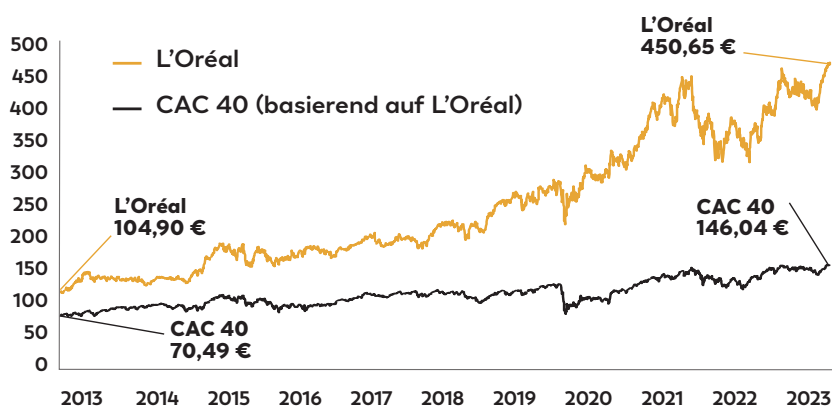
Je vous laisse le soin de découvrir les modalités de ce plan qui, je l'espère, rencontrera un vif succès.

Je vous remercie de votre engagement et votre confiance et vous pouvez compter sur mon dévouement à toujours faire de L'Oréal une entreprise prospère qui crée, avec et grâce à vous, la beauté qui fait avancer le monde

¹Indirectement via le FCPE.

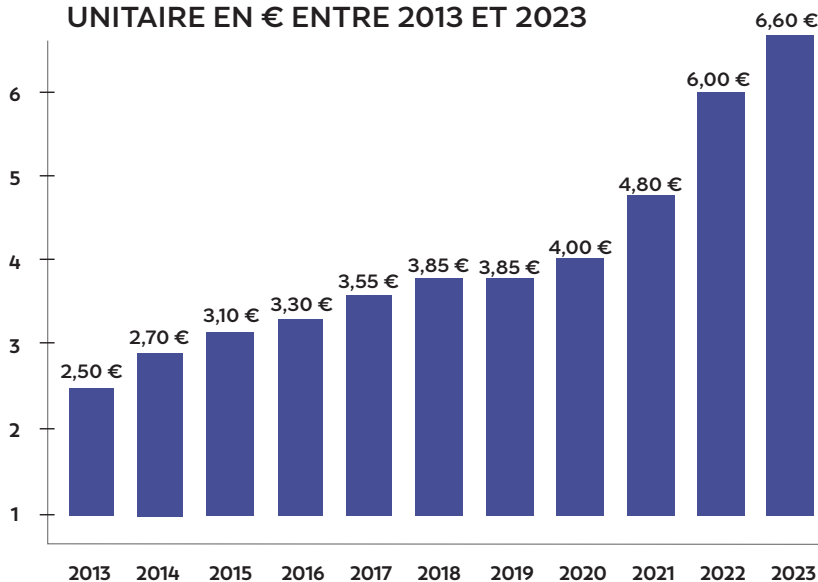
La beauté, une valeur d'avenir

ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION L'ORÉAL EN € ENTRE 2013 ET 2023 (31/12/2023)



Source : Thomson Reuters Datastream

ÉVOLUTION DU MONTANT DU DIVIDENDE UNITAIRE EN € ENTRE 2013 ET 2023



Le dividende est une partie du bénéfice net du Groupe qui, sur décision de l'Assemblée Générale, est distribuée aux actionnaires. Les dividendes passés ne préjugent pas des dividendes futurs.

Avertissement : les performances passées ne présagent pas des performances futures.

L'Oréal publie périodiquement des documents d'information, notamment de nature financière, sur son site internet (www.loreal-finance.com). Vous êtes invité(e) à consulter ces documents, notamment le dernier Document d'Enregistrement Universel publié, qui contiennent des informations importantes relatives, entre autres, à l'activité de la société, sa stratégie et ses objectifs, aux facteurs de risques inhérents à la société et à son activité, ainsi qu'à ses résultats financiers.

DIVIDENDE MAJORÉ (EN EUROS)

2023	7,26
2022	6,60
2021	5,28
2020	4,40
2019	4,23
2018	4,23
2017	3,90
2016	3,63
2015	3,41
2014	2,97
2013	2,75

Un plan d'actionnariat salarié annualisé



UN PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ ANNUALISÉ²

Cette année marque une étape importante dans le partage de valeur au sein de L'Oréal puisque le Groupe a l'intention de vous offrir l'opportunité de participer à son plan d'actionnariat à une fréquence annuelle.

Vous proposer d'investir en actions L'Oréal, via le FCPE tous les ans répond à une volonté forte de démocratiser encore plus l'actionnariat salarié dans le Groupe. Faciliter l'accès au plan d'actionnariat salarié chaque année vous permettra ainsi d'investir à votre rythme.

QUI PEUT PARTICIPER ?

Tous les salariés ayant 12 mois d'ancienneté, consécutifs dans une société du Groupe L'Oréal au 19 juin 2024 et étant toujours présents dans le groupe à cette date.

EN PARTICIPANT AU PLAN, VOUS BÉNÉFICIEZ DE PLUSIEURS AVANTAGES

Une décote de 20 %

En tant que salarié, le prix de souscription dont vous bénéficiez dans le cadre du Plan comporte une réduction de 20 %. C'est ce que l'on appelle la décote.

Le prix de souscription d'une action L'Oréal sera fixé le 31 mai 2024 et sera égal au prix de référence diminué de la décote de 20 %. Le prix de référence est la moyenne des cours d'ouverture de bourse de l'action L'Oréal relevés entre le 3 mai et le 30 mai 2024 (inclus).

Pour cette nouvelle édition du plan d'actionnariat salarié, L'Oréal complète votre apport personnel d'un abondement pouvant atteindre 3 actions.

Les actions offertes au titre de l'abondement vous seront livrées à la fin de la période de blocage, aux alentours du 31 juillet 2029. Ces actions gratuites vous seront livrées sous réserve que vous soyez salarié du Groupe L'Oréal à cette date (sauf exceptions mentionnées dans le « Supplément Local »).




Un abondement pouvant atteindre 3 actions

² Les offres d'actionnariat futures seront soumises notamment à l'approbation préalable des actionnaires de la société et de son conseil d'administration, à l'autorisation des autorités concernées, notamment l'Autorité des Marchés Financiers en France, à la réalisation des démarches requises auprès des représentants du personnel ainsi qu'aux conditions de marché et à la conjoncture. Il est précisé que les conditions proposées pourraient varier d'année en année.

Pour une souscription en 2024 de	+	Vous recevrez en 2029 au titre de l'abondement versé par L'Oréal	=	Montant total de l'investissement 2029
1 action		1 action		2 actions
2 actions		1 action		3 actions
3 actions		2 actions		5 actions
4 actions		2 actions		6 actions
5 actions		2 actions		7 actions
6 actions et au-delà		3 actions		9 actions et au-delà

Pour 6 actions achetées et au-delà, vous recevrez au titre de l'abondement le maximum prévu de 3 actions en 2029.

A titre de comparaison, lors des précédents plans, l'abondement maximum était de 4 actions tous les 2 ans, soit un maximum théorique de 2 actions par an.


+

=


VOUS SOUSCRIVEZ³
3 ACTIONS EN 2024

VOUS RECEVEZ 2 ACTIONS
ABONDÉES PAR L'ORÉAL
EN 2029

L'INVESTISSEMENT TOTAL
S'ÉLÈVE À 5 ACTIONS EN 2029

Dans cette hypothèse, avec un prix de référence de l'action L'Oréal à 430 €, le prix de souscription d'1 action serait de 430 € - la décote de 20 % = 344 € soit un paiement de 1 032 € pour 3 actions L'Oréal. Si l'on suppose que le cours de l'action L'Oréal est à nouveau de 430 € le 31 juillet 2029, la valeur de votre investissement en 2029 serait de 2 150 €.

Votre souscription en 2024
3 X 344 € = 1 032 €

L'Oréal vous offre au titre de l'abondement en 2029
2 X 430 € = 860 €

Montant de l'investissement en 2029
(3+2) X €430 = €2,150



UN SIMULATEUR est à votre disposition sur www.invest.loreal.com



I'M IN!



Le bénéfice des dividendes éventuels

Le dividende éventuel versé par L'Oréal sera automatiquement réinvesti dans le FCPE « L'Oréal Employee Share Plan » en augmentant ainsi le nombre de parts que vous détiendrez. Après deux années de détention des actions, vous bénéficierez, à travers le FCPE, du dividende majoré de 10 %.

La prise en charge des frais de tenue de compte

Les frais de tenue de compte sont pris en charge par L'Oréal. Les frais de gestion financière sont à la charge du fonds. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement du fonds.

Des facilités de paiement pour financer votre souscription

Les modalités de paiement proposées dans votre pays figurent dans le supplément local téléchargeable sur www.invest.loreal.com.

Les droits de vote attachés à vos actions

Les droits de vote attachés à vos actions seront exercés lors de l'Assemblée Générale par le Président du Conseil de surveillance du FCPE « L'Oréal Employee Share Plan » suite à la délibération des membres élus représentant les salariés porteurs de parts.

Les modalités de souscription

COMBIEN INVESTIR ?

MINIMUM :
1 ACTION L'ORÉAL.

MAXIMUM :
20 ACTIONS L'ORÉAL.

Ce nombre pourra être réduit en cas de sursouscription.

Chaque salarié s'engage, sous sa seule responsabilité, à veiller à ce que le montant de son investissement ne dépasse pas 25 % de sa rémunération annuelle brute estimée pour 2024⁴.

Vous pouvez modifier votre souscription jusqu'au dernier jour de souscription soit jusqu'au 19 juin 2024 (23h59, heure de Paris). Au terme de la période de souscription, vos choix seront définitifs et ne pourront pas être modifiés.



COMMENT SOUSCRIRE ?

1

CONNECTEZ-VOUS AU SITE
WWW.INVEST.LOREAL.COM

2

CLIQUEZ SUR LE BOUTON
« SOUSCRIRE »

3

IDENTIFIEZ-VOUS GRÂCE À VOS
IDENTIFIANT ET MOT DE PASSE
QUI VOUS ONT ÉTÉ ENVOYÉS

4

REMP LISSEZ L'ÉCRAN
DE SOUSCRIPTION

5

N'OUBLIEZ PAS DE VALIDER
VOTRE SOUSCRIPTION

Un seul ordre de souscription
est autorisé par salarié.

UN INVESTISSEMENT EN ACTIONS L'ORÉAL, VIA LE FCPE, DANS LE CADRE DU PLAN INTERNATIONAL D'ACTIONNARIAT SALARIÉ (PIAS)

Dans le cadre du Plan d'Actionnariat Salariné de L'Oréal, les actions sont détenues via le Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) « L'Oréal Employee Share Plan Relais 2024 ».

Ce fonds relais a pour objet de recueillir les souscriptions des salariés et a vocation à fusionner à l'issue de l'augmentation de capital avec le FCPE « L'Oréal Employee Share Plan »⁵. Suite à la fusion de ces deux fonds, vous détiendrez des parts du FCPE « L'Oréal Employee Share Plan ».

Le FCPE « L'Oréal Employee Share Plan » est un support de placement collectif réservé aux salariés du Groupe qui souhaitent investir en actions L'Oréal. Chaque salarié recevra un nombre de parts du FCPE proportionnel à son investissement.

Un Conseil de surveillance composé de salariés élus parmi les porteurs de parts et de représentants de L'Oréal est chargé de l'examen de la gestion de ce FCPE⁶.

VOTRE INVESTISSEMENT EST SOUMIS À L'ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Votre investissement suit le cours de l'action L'Oréal à la hausse comme à la baisse. Il comporte donc un risque de perte en capital.

Par conséquent, en fonction du cours de l'action, la valeur de vos avoirs à la sortie pourrait être inférieure à votre investissement initial.

Compte tenu de la concentration des risques sur les titres d'une seule entreprise dans le Fonds relais « L'Oréal Employee Share Plan 2024 » et le fonds « L'Oréal Employee Share Plan », il vous est recommandé d'évaluer le besoin de diversifier votre épargne pour répartir les risques. Veuillez-vous référer au règlement du FCPE pour plus d'informations sur les risques associés.

À noter pour les pays hors zone Euro :

L'action L'Oréal étant cotée en euro à la bourse de Paris, pendant la durée de votre placement, la valeur de votre investissement variera selon les fluctuations du taux de change entre l'euro et votre devise. Ainsi, si l'euro s'apprécie par rapport à votre devise, la valeur des actions exprimée dans votre devise augmentera. Inversement, si l'euro se déprécie par rapport à votre devise, la valeur des actions exprimée dans votre devise diminuera.

⁵ Le fonds relais fusionnera avec le FCPE « L'Oréal Employee Share Plan » après autorisation du conseil de surveillance et agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Le FCPE « L'Oréal Employee Share Plan » est investi en actions L'Oréal. En conséquence, il est recommandé aux souscripteurs d'évaluer la nécessité de diversifier leur épargne. Il est impératif de prendre connaissance du Document d'Informations Clés (« DIC ») du FCPE « L'Oréal Employee Share Plan ».

⁶ Voir le règlement du FCPE.





INVESTIR EN ACTIONS L'ORÉAL EST UNE DÉCISION PERSONNELLE

Avant de décider d'investir dans ce Plan, nous vous invitons à consulter les derniers rapports annuels et semestriels du Groupe L'Oréal. Ils sont disponibles notamment sur le site internet loreal-finance.com.

Ces documents contiennent des informations importantes concernant le Groupe, sa stratégie, sa performance et sa situation financière.

Les informations contenues dans cette brochure vous sont données à titre informatif et ne constituent pas un conseil de nature financière ou un conseil d'investissement de la part de L'Oréal. Votre décision de participer à l'opération est libre et strictement personnelle.

VOTRE INVESTISSEMENT EST BLOQUÉ 5 ANS SAUF CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ

Votre investissement est bloqué jusqu'au 30 juillet 2029 inclus sauf cas de déblocage anticipé autorisé (ceux-ci sont mentionnés dans le document « Supplément Local »).

Les actions offertes au titre de l'abondement vous seront versées à la fin de la période de blocage, aux alentours du 30 juillet 2029, sous réserve que vous soyez salarié du Groupe L'Oréal à cette date (sauf exceptions mentionnées dans le « Supplément Local »).

Au terme des 5 ans de blocage, vous pourrez :

- 1. conserver** vos avoirs dans le FCPE « L'Oréal Employee Share Plan » aussi longtemps que vous le souhaitez.
- 2. demander le remboursement total ou partiel de vos avoirs.**

QUE SE PASSE-T-IL EN CAS DE SURSOUSCRIPTION ?

Si le total des actions demandées est supérieur au nombre d'actions proposé dans le cadre du plan d'actionnariat salarié, les souscriptions les plus élevées (abondement compris) seront réduites jusqu'à atteindre l'enveloppe de titres dédiée à l'opération.

En cas de sursouscription, vous serez informés du montant de votre souscription définitive après application de la réduction.

Cette opération sera préalable à l'attribution définitive et au paiement des actions.

Le calendrier de l'offre



FIXATION DU PRIX DE SOUSCRIPTION

Le prix et le taux de change pour les pays hors zone euro vous seront communiqués sur le site www.invest.loreal.com, par e-mail et par voie d'affichage.

Inscrivez-vous dès maintenant dans le module « Alertes e-mail » prévu sur www.invest.loreal.com pour le recevoir par e-mail.

31

MAI 2024

(23H59 - HEURE DE PARIS)

5-19

JUIN 2024

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION

Durant cette période, vous pourrez effectuer votre souscription sur le site www.invest.loreal.com en cliquant sur « Souscrire ».



AUGMENTATION DE CAPITAL ET LIVRAISON DES ACTIONS

Vous pourrez visualiser vos avoirs après la date d'augmentation de capital, soit après le 30 juillet 2024 sur le site de votre teneur de compte.

30

JUILLET 2024

DATE DE DISPONIBILITÉ DES AVOIRS (APRÈS UNE PÉRIODE DE BLOCAGE DE 5 ANS)

À cette date, vous aurez le choix entre :

- Conserver vos avoirs dans le FCPE « L'Oréal Employee Share Plan », ou
- Demander le remboursement total ou partiel de vos avoirs.

31

JUILLET 2029



AUX ALENTOURS DU

31

JUILLET 2029



LIVRAISON DES ACTIONS GRATUITES

Sous réserve que vous soyez salarié du Groupe L'Oréal à cette date (sauf exceptions mentionnées dans le « Supplément Local »).

Avertissement « U.S. Person » : Le FCPE proposé dans le Plan n'est pas ouvert à la souscription pour les US Persons (de plus amples informations à propos de cette restriction sont disponibles dans le règlement du Fonds ainsi que sur le site web de la société de gestion : www.amundi.com).

En raison des sanctions actuellement imposées par l'Union Européenne, cette offre n'est pas ouverte aux citoyens ou aux résidents de la Russie n'ayant pas un titre de séjour ou la nationalité d'un pays de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen ou de Suisse, ou aux citoyens ou aux résidents de la Biélorussie n'ayant pas un titre de séjour ou la nationalité d'un pays de l'Union Européenne.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au règlement et au document d'informations clés du FCPE « L'Oréal Employee Share Plan ».

JE PARTICIPE ! - KAZBAM
ДА! - IYO DIGO SÍ! - JÁ ŘÍKÁM
ANO! - MA ÜTLEN JAH! - Я ГОВОРИЮ
SAYA IKUT! - ΛΕΩ ΝΑΙ! - JA SAM ZAI! - 我
תאמין! - I'M IN - SAKAU JAM TAIP! - MÓWIE
TAK! - JA TAKK! - ฉันตอบตกลง! - EU SPUN DA! JE
PARTICIPE ! - BEN DE VARIM! I'M IN - IO DICO SÍ!
-JAG SÄGER JA! - I'M IN - Я КАЖУ ТАК! - NASEMA
NDIYO! - A VÁLASZOM IGEN! - PRISTAJEM! - 算
我一份 मुझे इसमें शामिल करें! - SANON - I'M IN - HO-
VORÍM ÁNO! - IK DOE MEE! - ICH BIN DABE!
JE PARTICIPE ! KAZBAM DA! - IYO DIGO SÍ!
JÁ ŘÍKÁM - I'M IN - NASEMA NDIYO!
IYO DIGO SÍ! - A VÁLASZOM
JE PARTICIPE !

L'ORÉAL

WWW.INVEST.LOREAL.COM